



CHAMPIONNAT REGIONAL DE NORMANDIE - 2013

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commission Régionale de Karting de Normandie (CRK) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. La CRK Normandie est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de **5** épreuves sur une période allant de mars à juin 2013 et dont les deux premières sont qualificatives pour le championnat de France minime-cadet, les trois premières pour les Championnats de France Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman. Pour les minikarts il n'y a pas de qualification nécessaire.

Des classements intermédiaires seront communiqués à la FFSA à l'issue de la seconde journée pour les Minime-Cadet et de la troisième journée pour les autres catégories concernées.

Les dates retenues pour ces épreuves sont :

- 24 mars 2013 ANNEVILLE – Epreuve qualificative
- 14 avril 2013 LESSAY – Epreuve qualificative
- 5 mai 2013 GREVILLE La Hague – Epreuve qualificative

- 26 mai 2013 CAEN - DEMOUVILLE
- 16 juin Ask Cambremont sur le circuit de St PIERRE/Dives

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

- 1.2.** La CRK Normandie établit le présent règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 17 juin 2013.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Championnat Régional.

La CRK Normandie peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat Régional est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1.** Seuls seront admis et classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.



3.2.3.1 Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.

3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman.

3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, se fera sur la base d'une participation aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional, expressément désignées par la CRK dans le règlement du Championnat Régional.

La qualification pour les Championnat de France Nationale/Nationale Sénior, Championnat de France KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat régional.

3.2.4.3. Dans le cadre des Championnats de France, la liste des pilotes des catégories Minime/Cadet ayant participé aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional devra être adressée à la FFSA **avant une date fixée au lundi 22 avril 2013.**

3.2.4.4. Dans le cadre des Championnats de France Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman, La liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au lundi 17 juin 2013.**

3.2.5. Autres catégories
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France.

3.3. **ENGAGEMENTS**

3.3.1. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Le tarif sera de **240€** pour les 3 premières journées et de **85€** à la journée et pour la catégorie Minikart de **150€** pour les 3 premières journées et **55€** à la journée.

Le même tarif sera appliqué pour les deux courses suivantes (160€ et 100€ Minikart), l'inscription pour les cinq journées devra être faite simultanément. Il sera possible d'établir deux chèques dont le second ne sera encaissé qu'en mai 2013.

Catégories Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Gentleman devront s'engager au Championnat Régional et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet devront s'engager au Championnat Régional et participer obligatoirement aux deux premières épreuves qualificatives du Championnat régional.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.3. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2013 de la Coupe de marque sera appliqué.



- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour les 3 épreuves qualificatives en catégories Minikart, Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre. Pour les catégories KZ125/KZ125 Gentleman de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre, les pneus pluie seront en gestion libre. Pour les catégories Coupes de Marque, de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre, les pneus pluie seront en gestion libre.
- Pour les deux épreuves suivantes les pneus seront gérés selon le règlement du Trophée de Normandie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE/NATIONALE SENIOR, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN.

Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125/KZ125 gentleman, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage. Chaque catégorie disputera 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement. L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...



7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C
4 séries : A contre B C contre D A contre D
B contre C A contre C B contre D
5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
B contre C A contre D B contre E A contre C
B contre D C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE/NATIONALE SENIOR, KZ125/KZ125 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30/X30 GENTLEMAN.

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale/Nationale Sénior, KZ125 et KZ125 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 GENTLEMAN, chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Un classement provisoire du Championnat sera établi à l'issue de deux premières épreuves, pour les minime-cadet, en additionnant les 4 résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale).

Un classement provisoire du Championnat sera établi à l'issue des trois premières épreuves, pour les autres catégories, en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

A l'issue de la cinquième épreuve du Championnat, le classement général sera établi en additionnant les 9 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.



En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer **2** points supplémentaires.

- ◆ Pour la **catégorie KZ125**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125.
- ◆ Pour la **catégorie KZ125 Gentleman**, **143 pilotes seront admis à participer au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ125 Gentleman
- ◆ Pour le **Championnat de France Minime/Cadet**, **75 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France**. Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour les Championnats de France.
- ◆ Pour la **catégorie Nationale/Nationale Sénior**, **72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie**. Le vainqueur du Championnat de France Nationale de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ Dans les **catégories Rotax et Rotax Master**, **72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie**. Le vainqueur de la Coupe de France 2012, de chaque catégorie sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2013.
- ◆ Dans les **catégories X30 et X30 Gentleman**, **72 pilotes seront admis à participer aux Championnats de France pour chaque catégorie**. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale 2012 sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2013.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote licencié dans la CRK Normandie, inscrit à la totalité du Championnat et prenant part à une épreuve du Championnat Régional, peut marquer des points sur chacune des cinq épreuves.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

10.1 PROTOCOLE PODIUM A CHAQUE EPREUVE

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de remise de coupe sera mise en place par le club organisateur. Une coupe, offerte par la CRK Normandie sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.



10.2

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

La CRK Normandie offrira une coupe aux trois premiers de chaque catégorie lors de la cérémonie organisée par la CRK Normandie en fin de saison.

La totalité des engagements, sous déduction des frais d'organisation, sera reversée sous forme de bons d'échange valables un an, à valoir sur les demandes de licences pour les clubs Normands, cotisation CRK Normandie, inscription au championnat Régional de Normandie de l'année 2014 ainsi que pour les inscriptions aux Coupes et Championnats de France pour les pilotes Normands.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Fait à Cabourg le 10 janvier 2013
Pour la CRK Normandie
Le Président
Claude GRIPON

Pour la FFSA

